Les Petites Affiches de Vaucluse depuis 1839

Ecrit par Linda Mansouri le 15 avril 2021

Episode de gel : les élus vauclusiens se mobilisent



Après avoir constaté les dégâts liés aux épisodes de gelées nocturnes des cultures agricoles, les élus locaux ont interpellé les pouvoirs publics en soutien aux nombreux exploitants agricoles. La Chambre d'Agriculture du Vaucluse a également activé une cellule d'appui constituée de démarches à entreprendre en cliquant ici. Les dégâts sont désastreux et les pertes d'ores et déjà évaluées seront massives pour nombre d'exploitants. Plusieurs personnalités publiques réagissent :

Maurice Chabert, président du Conseil départemental de Vaucluse
« Je demande la mise en place de mesures d'accompagnement exceptionnelles telles que les exonérations de TFNB (Taxe foncière non bâti) et de charges sociales, mais aussi des prorogations de remboursement de prêts garantis, ou la mise en place de prêts à taux réduit et autres aides à la trésorerie ». Maurice Chabert demande au ministre de l'Agriculture la mise en place de mesures d'accompagnement, notamment pour les producteurs de raisins de table et de cuve qui ne sont pas éligibles aux indemnités

Les Petites Affiches de Vaucluse depuis 1839

Ecrit par Linda Mansouri le 15 avril 2021

dues au titre du dispositif de 'calamité agricole'.

Julien Aubert, député de Vaucluse – 5e circonscription (Les Républicains)
« Les 150 millions de ressources annuelles du Fonds national de gestion des risques en agriculture sont aujourd'hui loin d'être suffisants. Ce sont en effet près de 2 milliards d'euros de pertes qui sont avancées selon les premières estimations. […] En Vaucluse, sur des exploitations qui produisent à la fois du raisin de table, du raisin de cuve et des cerises, le recours au régime des calamités agricoles n'est pas possible pour le raisin et s'agissant de la cerise il faut que celle-ci représente 13% de la valeur du produit brut théorique de l'exploitation, ce qui n'est pas le cas partout. »

Hervé de Lepinau et Marie Thomas de Maleville, conseillers départementaux de Vaucluse, canton de Carpentras, (Rassemblement National).
« […] cette restriction de mécanisme d'aides ne peut concerner les producteurs de raisins de table qui, à l'instar de leurs collègues arboriculteurs, récoltent un fruit frais dont le temps de stockage avant commercialisation reste très limité (à la différence du raisin de cuve qui, après transformation en vin peut être stocké plusieurs années). […] Enfin, il est impératif de rappeler que les éventuels reports de charges qui seront décidés ne peuvent que constituer un emplâtre sur une jambe de bois : additionner des charges échues aux charges à échoir ne fera que différer les problèmes et les éventuels dépôts de bilan. Ce sont des remises de charges qui sont nécessaires pour permettre aux exploitations de passer ce mauvais cap. »

Adrien Morenas, député de Vaucluse – 3ème circonscription (La République en marche)
« Pourriez-vous nous dire monsieur le Premier Ministre quel est le montant de l'enveloppe débloquée dans le cadre du régime de 'calamité agricole' ? Quel est l'accord trouvé entre le gouvernement et les assurances pour porter assistance au plus vite à celles et ceux qui en ont vivement besoin ? N'est-il pas grand temps d'instaurer des fonds de garantie par filière ? Et enfin, comment assurer une aide prévisionnelle en faveur de l'emploi saisonnier ? Car même s'ils ont tout perdu, le travail continue. »

Jacqueline Bouyac, présidente de la Cove et Michel Jouve, conseiller communautaire délégué à l'Agriculture et à la ruralité.
« La mairie doit adresser un courrier à M. le Préfet de Vaucluse demandant le classement de la commune en zone sinistrée au titre des calamités agricoles. La commune centralise ensuite alors les 'déclarations de pertes de récoltes' des exploitations de son territoire pour les transmettre de manière groupée aux services de l'Etat. La Région Sud Provence Alpes Côte d'Azur a quant à elle débloqué une aide d'urgence qui peut être sollicitée par les exploitants agricoles concernés par un premier signalement mail à : serviceagri@maregionsud.fr. »

Jean-François Lovisolo et Pierre Gonzalvez, Coprésidents de l'Association des Maires de Vaucluse.
« Nous vous remercions de bien vouloir reconnaître le département de Vaucluse, durement touché par cette période de gel, arbres fruitiers, vignes… comme zone sinistrée 'calamités agricoles'. Au-delà de cette reconnaissance, des mesures exceptionnelles doivent être prises pour accompagner nos agriculteurs déjà fortement impactés par la crise sanitaire. À défaut […] c'est un pan essentiel de notre

Les Petites Affiches de Vaucluse depuis 1839

Ecrit par Linda Mansouri le 15 avril 2021

économie locale, régionale ou nationale qui pourrait être demain en très grande difficulté. »

Lucien Stanzione, Sénateur de Vaucluse (Parti Socialiste)
« Il n'y aura pas de récolte d'amandes en 2021. Les pommiers, abricotiers et pêchers sont également très touchés. Concernant la viticulture, les pertes seraient de l'ordre de 50 à 100 % pour le vignoble des Côtes du Rhône, des Côtes du Ventoux et des Côtes du Lubéron. Il faut que l'Etat intervienne directement dans le cadre d'un plan de soutien à la viticulture provençale, au-delà de la procédure traditionnelle de 'Calamités agricoles'. »

Jean-Baptiste Blanc, Sénateur de Vaucluse (Les Républicains)
« A l'image de nos commerçants qui subissent des fermetures administratives pour raison sanitaire, nos viticulteurs et arboriculteurs vont 'fermer' pour cause climatique avec des conséquences lourdes en termes d'activité économique, de trésorerie, de pertes de revenus et des conséquences sur le plan social pour des milliers de travailleurs saisonniers. A évènement exceptionnel, il faut une réponse exceptionnelle ; un fonds de solidarité climatique à l'image du fonds de solidarité Covid pour les commerçants et les entreprises. »